

L'hon. M. Brooks: Oui, on tient compte de l'évaluation municipale; elle sert de base à ce calcul. Je puis dire que, sous le régime de la loi sur les allocations aux anciens combattants, très peu de bénéficiaires ont des habitations valant \$12,000 et très peu ont une part de propriété de \$10,000.

M. Irwin: Il est évident que le ministre n'habite pas White-Rock.

L'hon. M. Brooks: J'espère y habiter un jour.

M. Hahn: Si j'ai bien compris, le ministère se fonde sur l'évaluation municipale pour déterminer la valeur.

L'hon. M. Brooks: Oui, c'est juste.

M. Hahn: Vu que l'évaluation varie tellement d'une municipalité à l'autre, je conseille au ministère de songer à envoyer ses évaluateurs déterminer la valeur par comparaison à celle des maisons d'autres anciens combattants, d'après les régions.

L'hon. M. Brooks: D'après mes renseignements, le ministère est d'avis qu'il vaut beaucoup mieux pour l'ancien combattant de s'en tenir à l'évaluation municipale. Je sais par expérience que les évaluations municipales sont toujours très au-dessous de la valeur réelle des biens-fonds. Le ministère a constaté que ce régime est plus avantageux pour l'ancien combattant.

(L'article est adopté.)

L'article 4 est adopté.

Sur l'article 5—*Absence du Canada.*

M. Herridge: Monsieur le président, je me réjouis de cette amélioration de l'article qui permet de s'absenter pendant six mois du Canada, mais j'aimerais demander au ministre s'il réfléchirait à la question que j'ai soulevée ici à l'étape de la résolution et cet après-midi à l'étape de la deuxième lecture, soit de permettre à l'ancien combattant de quitter le Canada et de continuer à recevoir son allocation d'ancien combattant pourvu qu'un certificat d'un médecin du ministère atteste que son absence est nécessaire à sa santé.

L'hon. M. Brooks: J'assure à l'honorable député que nous réfléchirons à cet aspect de la question.

M. Tucker: Monsieur le président, cette question est à l'étude depuis déjà assez longtemps.

L'hon. M. Brooks: En effet, depuis bien des années.

M. Tucker: Je n'aurais jamais cru que les députés siégeant en face auraient négligé cette question à laquelle ils prêtaient tant d'importance et dont ils ont parlé avec tant de vigueur. Il me semble qu'ils auraient saisi la première occasion d'y pourvoir, parce que je me les rappelle très bien signalant au Gouvernement de l'époque que cela ne coûterait pas tellement cher, étant donné que c'était une question d'hygiène intéressant très peu d'anciens combattants. Ils déclaraient alors que ce serait bien équitable, que c'était une question touchant l'ancien combattant malade envers qui nous avons des obligations et que, par conséquent, nous ne devrions pas laisser une petite somme d'argent faire obstacle à la justice. Je ne comprends pas pourquoi le ministre ne possède pas dans ses dossiers une étude approfondie sur le coût d'une telle disposition. Je suis porté à croire qu'il a probablement demandé une étude de cette question. Peut-il me dire si j'ai raison de le penser?

L'hon. M. Brooks: Le député semble s'en remettre à son imagination dans ce cas-ci comme en bien d'autres.

M. Gauthier (Portneuf): Oh! non.

M. Herridge: Monsieur le président, je me contente de dire que le refrain du député retarde de trois ans. Il a changé de ton.

M. Tucker: Je ne puis comprendre l'attitude du parti d'opposition, parce que nous avons ici une déclaration (*Exclamations*)... Je devrais dire que je ne puis comprendre l'attitude du parti cécéfiste et je m'excuse profondément auprès de nos vis-à-vis pour les avoir confondus avec les membres du parti de la CCF. Mais voici que, d'après tous leurs discours, ils semblent penser que rien ne s'est fait jusqu'ici.

M. Fraser: Vous avez raison.

M. Tucker: Ils ont parcouru le pays en disant qu'ils prenaient une part active aux travaux du comité des affaires des anciens combattants et en se vantant de ce que le Canada avait la meilleure charte des anciens combattants au monde. Mais voici qu'ils prétendent à cette session-ci que rien ne s'est fait avant que le présent gouvernement présente le bill que nous étudions en ce moment. Il est très difficile de comprendre ceux qui tournent ainsi avec le vent, et je suis sûr que cela doit étonner la population du reste du Canada, bien que cela n'étonne personne de la Saskatchewan.

M. Fraser: Vous devriez vous étonner de vous-même.

M. Small: Votre étonnement m'étonne.

M. Tucker: Vous verrez.